

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRSP/2000/2
23 février 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial sur l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)
(Vingt-septième session, 8-11 mai 2000,
point 2.7 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT No 44
(Dispositifs de retenue pour enfants)

Transmis par l'expert de la Suède

Note : Le texte reproduit ci-après a été établi par l'expert de la Suède afin de définir clairement le plateau du chariot d'essai. Il est fondé sur un document distribué sans cote (document informel No 24) lors de la vingt-sixième session du GRSP (TRANS/WP.29/GRSP/26, par. 52).

Note : Le présent document est uniquement distribué aux experts de la sécurité passive.

GE.00-20540 (F)

A. INTRODUCTION

L'adoption de dispositifs de retenue pour enfants ISOFIX à deux points sera certainement complétée, pour pouvoir prétendre à une homologation universelle, par l'utilisation de la sangle supérieure ou d'une béquille.

La présente proposition vise à définir clairement dans le Règlement No 44 de la CEE le plateau du chariot d'essai afin de pouvoir procéder aux essais voulus et autoriser l'utilisation d'une béquille avec les dispositifs de retenue pour enfants ISOFIX.

* * *

B. PROPOSITION

Annexe 6,

Insérer les nouveaux paragraphes 1.2 à 1.2.6., libellés comme suit :

"1.2 Plateau du chariot

- 1.2.1 Le plateau du chariot d'essai doit être constitué d'une plaque métallique dont le matériau et l'épaisseur sont homogènes et conçue pour résister à une pression de surface de 3 kN au centimètre carré sans subir de déformation permanente.
- 1.2.2 Il doit résister à une charge ponctuelle verticale de 5 kN sans subir de déformation permanente.
- 1.2.3 Il doit être fermement boulonné ou soudé en continu sur la structure correspondante du chariot.
- 1.2.4 L'irrégularité de sa surface ne doit pas dépasser Ra 6.3.
- 1.2.5 Un profilé métallique en L doit être fixé transversalement sur la base du chariot, 700 mm en avant de la ligne Cr afin de servir de butée à la béquille et simuler la structure arrière du siège avant. Le dos du profilé doit être tourné vers le dispositif de retenue pour enfants. (voir figure 2 de la présente annexe).

Le profilé doit avoir une longueur de 500 mm \pm 0,5 mm, une largeur de 40 mm \pm 0,5 mm, une hauteur de 40 mm \pm 0,5 mm, et une épaisseur minimale de 5 mm.

Le profilé doit être fermement boulonné ou soudé sur le plateau du chariot. S'il est boulonné, au moins trois boulons M10 doivent être employés.
- 1.2.6 Le plateau ne doit permettre le transfert d'aucune charge importante depuis l'ancrage du dispositif de retenue pour enfants."

Insérer une nouvelle figure 2, ainsi conçue :

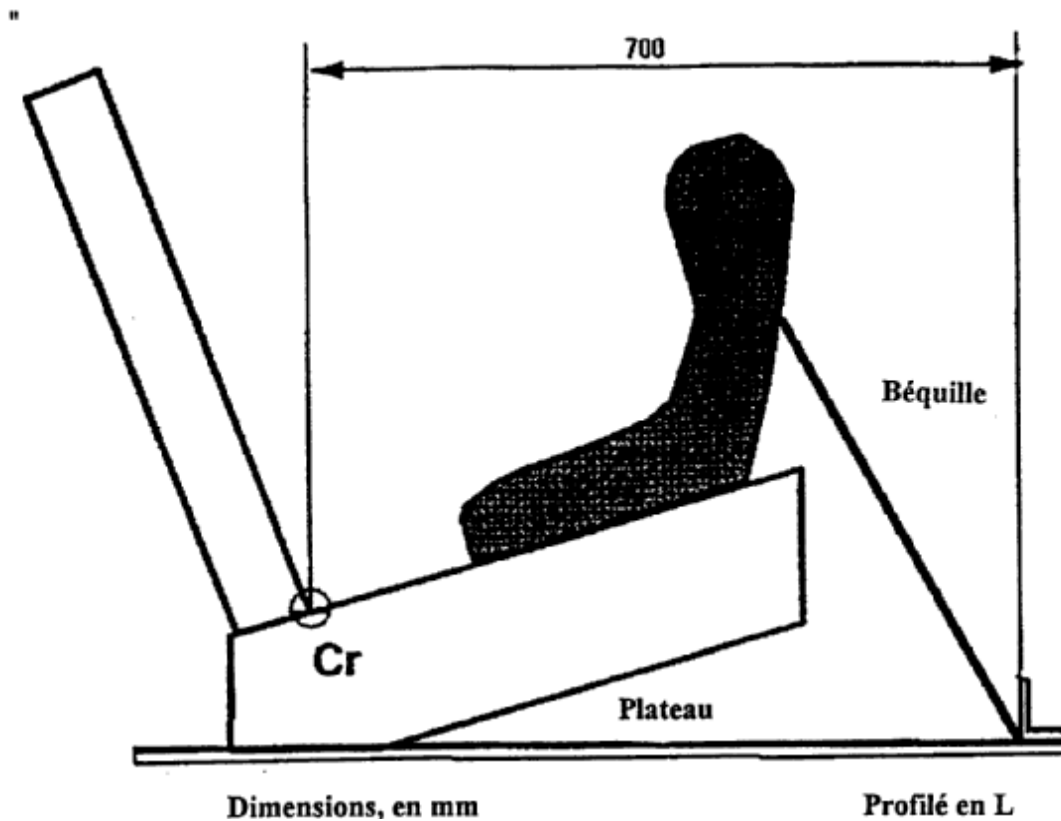


Figure 2

Position du profilé en L"

* * *

C. JUSTIFICATION

Cette définition fixera une norme claire et intelligible pour la conception du plateau du chariot, ce qui permettra aux constructeurs, aux centres d'essais et aux autorités chargées de l'homologation d'employer les mêmes paramètres pour la conception, l'essai et l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants.

Le plancher améliorera le chariot car il permettra de simuler avec plus de précision la structure effective d'un véhicule.
